



Avis relatif à l'apport et aux problématiques des ACM face au défi du bien être psychique des jeunes

Les accueils collectifs de mineurs constituent des espaces essentiels au bien-être des enfants et des jeunes. Ils offrent un cadre sécurisant, bienveillant et non scolaire où chacun peut expérimenter, jouer, créer et coopérer sans pression de performance. Cette respiration hors du temps scolaire favorise l'acquisition des compétences psychosociales, la détente psychique, l'expression des émotions et la construction de relations sociales positives. L'éducation populaire, par son approche émancipatrice, encourage la participation active, le pouvoir d'agir et l'autonomie, autant de leviers reconnus pour renforcer l'estime de soi et le bien être global. En valorisant la mixité, la solidarité, la vie en collectivité, et l'apprentissage par l'expérience, les ACM deviennent des lieux où les jeunes se sentent reconnus, capables et soutenus, contribuant ainsi à leur équilibre émotionnel et à leur développement.

En complémentarité de l'École, ces espaces éducatifs offrent un cadre différent, indispensable à l'équilibre et au développement global de l'enfant et du jeune.

Pourtant les acteurs des accueils collectifs de mineurs ne peuvent que constater la dégradation de la santé mentale de nombreux jeunes ces dernières années, documentée par plusieurs institutions publiques¹. Au collège et au lycée, plus d'un élève sur deux exprime un mal-être récurrent, et un lycéen sur quatre déclare avoir eu des pensées suicidaires au cours de l'année. Le CESE note également une hausse marquée des troubles chez les jeunes adultes, notamment les épisodes dépressifs et les tentatives de suicide. Les données de l'Assurance maladie, reprises dans l'avis, montrent que le nombre de jeunes sous antidépresseurs a augmenté de 60 % entre 2019 et 2023, illustrant l'ampleur de la détresse psychique. Enfin, parmi les jeunes qui déclarent se sentir mal, 7 sur 10 n'en parlent à personne, révélant un déficit majeur de repérage et de soutien.

Ces indicateurs convergent vers un constat clair : la santé mentale de plus en plus d'enfants et de jeunes est préoccupante, et nécessite une réponse préventive, globale et coordonnée. Acteurs de la filière animation, il nous semble essentiel d'inclure dans nos politiques éducatives locales une dimension prévention.

Les accueils collectifs de mineurs n'ont pas vocation à se substituer aux professionnels du soin. Leur rôle relève du champ éducatif : prévention, climat bienveillant,

¹ Santé publique France, rapport du conseil économique social et environnemental santé mentale et bien être des enfants et des jeunes : un enjeu de société



expression, repérage et orientation vers les dispositifs compétents lorsque cela est nécessaire.

Les enjeux des accueils collectifs de mineurs en matière de santé des jeunes sont doubles : S'il est essentiel de rappeler l'apport des ACM dans le bien être des jeunes, il ne faut pas occulter les difficultés auxquels ils sont confrontés dans ce contexte et outiller les acteurs pour faire face à la souffrance des jeunes, qu'ils soient mineurs accueillis au sein de la structure ou animateur.

Ainsi le comité de filière animation souhaite partager ces constats et ces préconisations sur ce sujet essentiel, grande cause nationale.

Cette fragilisation de la santé mentale s'accompagne d'une **forte stigmatisation** : les jeunes hésitent encore à parler de leurs difficultés, et les tabous autour de la santé mentale freinent le repérage précoce. Dans les accueils collectifs de mineurs (ACM), ces enjeux se traduisent par une **augmentation des situations de souffrance psychique**, face auxquelles les encadrants se trouvent souvent démunis. Les parents, souvent démunis également, n'osent pas partager leurs situations avec les organisateurs, ce qui renforce les difficultés de prise en charge.

Les animateurs, qui ne sont ni experts ni soignants, peuvent eux-mêmes être concernés par un mal-être, ce qui complexifie la gestion des risques et la qualité de l'accompagnement.

À cela s'ajoute une **forte hétérogénéité entre les organisateurs** : certains disposent d'outils, de protocoles et de partenariats solides, tandis que d'autres manquent de ressources, de formation ou de soutien institutionnel. Cette inégalité fragilise la capacité du secteur à répondre de manière homogène aux besoins croissants des enfants et des adolescents.

Pour y répondre, plusieurs leviers apparaissent essentiels. La **formation renforcée des encadrants** constitue un axe prioritaire : premiers secours en santé mentale, repérage des signaux faibles, procédures partagées en cas de difficultés... Cependant il est important de noter que l'animation repose sur un volet volontaire et un volet professionnel, il n'est pas possible de former de la même manière un animateur volontaire (BAFA) ou un animateur professionnel (BPJEPS) sur ce sujet. La formation envisagée doit être adaptée aux responsabilités exercées : sensibilisation et repérage pour les animateurs volontaires, approfondissement et formation continue pour les



professionnels, dans une logique progressive et cohérente de montée en compétences.

La question de l'outillage des organisations est essentielle. Il serait pertinent, à l'instar du travail qui a été fait par le comité de filière sur les violences sexuelles et sexistes, que l'administration se saisisse de ce sujet et propose un outil national qui sera partagé avec l'ensemble des acteurs (comme le kit SELMA). Cela permettrait d'assurer une cohérence et une équité entre les structures. Par ailleurs, la mise à disposition d'une **plateforme nationale de ressources**, animée par les DRAJES et SDJES, faciliterait l'accès aux outils existants.

Chaque organisation pourrait aussi désigner un **référént formé**, tandis que la personne responsable du suivi sanitaire pourrait être missionné pour assurer un suivi plus structuré des situations sensibles. Le soutien à la qualité du climat éducatif et relationnel des équipes constitue également un levier majeur : organisation collective, espaces de régulation, travail d'équipe et analyse de pratiques contribuent à prévenir l'épuisement des encadrants et à sécuriser les environnements éducatifs.

Enfin, une **évolution de la fiche sanitaire**, intégrant un volet dédié à la santé mentale, permettant aux familles de signaler des éléments utiles à l'accompagnement éducatif, pourrait faciliter le repérage des vulnérabilités, dans le respect du cadre réglementaire et de la confidentialité des données ainsi que de renforcer le lien de confiance avec les familles.

Les ACM gagneraient également à s'inscrire dans un **réseau d'acteurs spécialisés** (CMP, maisons des ados, associations), permettant une coordination efficace et un relais professionnel lorsque la situation dépasse le cadre éducatif. Le développement des **compétences psychosociales (CPS)**, déjà au cœur des pratiques des mouvements de l'éducation populaire, constitue un levier éducatif structurant de prévention et de renforcement du bien-être.

Ensemble, ces mesures renforceraient la capacité des ACM à jouer pleinement leur rôle de lieux protecteurs, inclusifs et promoteurs de bien-être pour tous les jeunes.

Le comité de filière animation se tient à la disposition de la ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative pour travailler à un plan d'action opérationnel sur le sujet.